



tél : 02 537 72 04 - fax : 02 537 84 04

secretariat@febisp.be - www.febisp.be

Cantersteen, Galerie Ravenstein, 3 bte 4 - 1000 Bruxelles

ASBL n° 472859657

Bruxelles, jeudi 12 décembre 2013,

**Communiqué de presse :
Manifestation du secteur de la formation et de l'insertion socioprofessionnelle en Wallonie. La FeBISP soutient l'action wallonne.**

Ce vendredi 13 décembre 2013, le secteur des Entreprises de Formation par le Travail (EFT) et des Organismes d'Insertion SocioProfessionnelle (OISP) wallon sera dans la rue pour manifester son désaccord envers le projet de décret sur les « Centres d'Insertion SocioProfessionnelle (CISP) ». La FeBISP, en tant que Fédération Bruxelloise des organismes d'Insertion SocioProfessionnelle et d'Economie Sociale d'Insertion partage la volonté du secteur wallon d'offrir un accompagnement de qualité à TOUS les demandeurs d'emploi - y compris les plus précarisés - et soutient l'action wallonne.

La FeBISP solidaire de l'INTERFEDE, son homologue wallon

La formation et l'insertion socioprofessionnelle wallonnes se sentent menacées et elles ont raison ! Si un tel projet n'existe pas comme tel en Région de Bruxelles-Capitale, l'ISP bruxelloise se bat contre les mêmes logiques de course aux résultats rapides dont le seul objectif est d'améliorer les statistiques en matière d'emploi. Plus de 30 ans d'expérience permet au secteur, tant en Wallonie qu'à Bruxelles, d'affirmer que les politiques font fausse route... et de rappeler qu'un accompagnement de qualité, c'est :

➤ **Placer le travailleur sans emploi au centre de son action**

L'insertion socioprofessionnelle s'adresse aux personnes les plus en marge du marché de l'emploi en raison de leur genre, leur niveau de qualification, leur origine ou leur âge. Son objectif est de permettre à ces personnes de construire leur parcours de formation et de faciliter leur accès sur le marché de l'emploi. Chaque demandeur d'emploi a un parcours de vie différent et est confronté à des difficultés propres à sa situation. Les méthodes et les objectifs de formation sont individualisés au maximum. Formater les formations dispensées par le secteur ISP, c'est remettre en cause sa liberté pédagogique et son autonomie d'action et prendre le risque de le faire échouer dans sa mission.

➤ **Avoir du temps pour un travail de qualité**

Le demandeur d'emploi étant placé au centre de l'action ISP, il s'agit de s'adapter à son rythme... qui varie d'une personne à l'autre, d'un groupe à l'autre. Si l'ampleur du chômage en Wallonie et à Bruxelles demande des solutions urgentes, c'est surtout un travail de longue haleine que les conseillers emploi, formateurs et autres « job coach » mènent avec le demandeur d'emploi. Imaginer que ce travail peut être mené correctement sur une courte période est illusoire et signe d'une méconnaissance ou incompréhension de la réalité de terrain.

➤ **Permettre au travailleur sans emploi de monter les échelons par étape**

L'insertion socioprofessionnelle repose sur un parcours global qui organise l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leurs démarches à toutes les étapes nécessaires pour accéder à un emploi. Réduire le financement de certains types d'actions comme l'orientation, la remise à niveau et l'alphabétisation, c'est en quelque sorte enlever l'escabeau nécessaire à certaines personnes peu qualifiées pour monter dans le train qui les rapprochera de l'emploi. C'est donc prendre le risque d'en laisser définitivement certains sur le quai.

➤ **Laisser le libre choix au travailleur sans emploi**

Il est fondamental que les demandeurs d'emploi qui s'adressent au dispositif d'insertion socioprofessionnelle, le fassent de manière volontaire. Une politique d'activation des demandeurs d'emploi, basée sur l'obligation et les sanctions, est en nette opposition avec les principes fondateurs de l'insertion socioprofessionnelle.

Mais l'accompagnement des travailleurs sans emploi n'a de sens que s'il existe du travail en suffisance. L'ISP plaide donc pour que l'objectif numéro un des politiques d'emploi soit la création d'emplois durables et de qualité.

Contact presse : Alice Berger - 02.537.72.04 – 0497.48.05.63 – berger@febisp.be